

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de BALAN, régulièrement convoqué le six avril deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUVIER, Maire.

Présents : BOUVIER Gérard, MEANT Patrick, DOCK Véronique, BOUVIER Patrick, MONNET Bernard, ORQUIN Patrick, MARTINS Eliane, VILLARDIER Corinne, FRANGIONE Catherine, FERRETTI François, LIORET Marie-Claire, PONTHEIU Stéphane, AFFRE Yolande, PONT Christophe, MARCHAL-SALVI Virginie, ESCALAS Anthony, HALET Jean-Michel, CHIGNARD Valérie.

Excusée

avec pouvoir : PLATHIER Madeleine, conseillère municipale, pouvoir donné à MÉANT Patrick,

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Catherine FRANGIONE a été nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des 9 et 20 mars 2017 sont adoptés à l'unanimité.

1. Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle s'est tenu le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

SOUTIENT le manifeste de l'AMF.

2. Budget communal – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une anomalie est apparue dans la rédaction du budget de la commune.

Il explique que les chapitres 042 en recette de fonctionnement et 040 en dépenses de fonctionnement ne sont pas équilibrés. Il indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de rétablir la situation.

Il propose de réduire les crédits au chapitre 77 en recette de fonctionnement afin d'augmenter les crédits au 042 en recette de fonctionnement.

La décision modificative suivante est donc nécessaire :

Décision Modificative n° 5	
Chapitre 042 / Article 777	+ 18 125 €
Chapitre 77 / Article 7711	- 18 125 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n°1 ci-dessus détaillée.

3. Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire rappelle que la société ARG a effectué un don à destination de certaines associations Balanaises par l'intermédiaire de la Mairie. Il est donc nécessaire de procéder à la répartition et au versement de celui-ci aux associations sélectionnées par l'entreprise, intervenant auprès des enfants.

Monsieur le Maire expose le choix qui a été fait par Monsieur KRETZ, directeur de la société ARG :

- Les Lônes – 400 €
- Le Sou des Écoles – 400 €
- L'Association des Parents d'Élèves – 400 €

François FERRETTI demande des explications quant aux modalités de répartition de cette subvention de la société ARG. Pour 2017, il souhaite que la « clé de répartition » de cette subvention soit débattue et validée en conseil municipal.

M. le Maire informe qu'une rencontre aura lieu avec M. KRETZ pour éviter toute ambiguïté sur sa volonté d'attribution d'une subvention aux associations de Balan en 2017.

Par ailleurs, des élèves de la MFR ont sollicité la mairie pour financer un voyage pédagogique à l'étranger. Pour cela, ils proposaient de venir vendre leur production de gâteaux lors d'une manifestation.

Après plusieurs tentatives, cette offre de service n'a pas pu être retenue. Il est cependant proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 euros à cette association pour leur permettre de financer leur voyage scolaire.

- MFR DE Balan – 200 €

M. le Maire informe que l'AG de la MFR a eu lieu vendredi 7 avril. Le Président a longuement remercié la municipalité pour son soutien et son aide depuis plusieurs années. La santé financière de la MFR s'améliore, et les levés des prescriptions interdisant l'accueil du public, leur a permis de signer un contrat pour recevoir des groupes en juillet/août puis pendant les petites vacances. Ce contrat devrait rapporter environ 90 000 euros par an à la MFR.

La vente du terrain a également permis de solder les retards de paiement et donc d'assainir la comptabilité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder à la répartition du don de la société ARG, selon le détail ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux versements desdites subventions,

4. Précisions concernant la gestion de la bibliothèque de Balan

M. le Maire rappelle que la bibliothèque de Balan est tenue par des bénévoles qui en assurent le fonctionnement habituel et la gestion courante, la comptabilité étant tenue par Balan Animations Loisirs. La Commune de Balan participe au fonctionnement de la bibliothèque par le versement d'une subvention annuelle (730 euros en 2017).

Afin de compléter et de préciser la délibération du 15 décembre 2014 portant « transfert à une association de la gestion de la bibliothèque de Balan », il est nécessaire de rappeler :

- Que la gestion de la bibliothèque est assurée par Balan Animations Loisirs,
- Que sous contrôle de la municipalité, cette association assurera le fonctionnement habituel, mais également toute la partie comptable et bancaire de la bibliothèque,
- Que la bibliothèque sera une « section » de Balan Animation Loisirs (BAL) et qu'elle bénéficiera de l'aide financière annuelle habituelle allouée au fonctionnement de la bibliothèque, d'un compte bancaire qui lui sera dédié, et d'une comptabilité qui lui sera dédiée au sein de la comptabilité générale de l'association Balan Animations Loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

VALIDE les modifications apportées à la gestion de la bibliothèque de Balan,

AUTORISE M. le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande des volontaires pour la vente des bleuets pour le 8 mai 2017 : les deux élus désignés volontaires sont Christophe PONT et Yolande AFFRE.

Visite du golf le 22 avril : 15 élus sont inscrits à la visite et 11 au repas.

M. le Maire informe que Romain FLOTTE a été recruté au sein de l'équipe des services techniques, en contrat aidé de 12 mois.

Patrick MEANT fait un point d'étape de la procédure de modification du PLU. Les documents relatifs à ce projet de modification seront transmis aux élus.

Anthony ESCALAS signale que l'entrée de la commune est très dangereuse au niveau de la sortie du nouveau lotissement du Clos du Château.

Par ailleurs, Anthony a remarqué que le « VIVAL livres » installé devant la superette gêne la visibilité pour la priorité à droite.

Corinne VILLARDIER informe que le samedi 10 juin aura lieu le nettoyage des chemins de randonnée des Lones, avec un petit casse-croûte pour les volontaires. Elle trouve que les aménagements réalisés au Vieux Moulin et le long du Rhône sont très réussis.

Le vendredi 12 mai de 18h00 à 22h00 aura lieu le marché des petits créateurs sur la place du village. Corinne fait un appel aux bonnes volontés.

Corinne signale l'ouverture d'une nouvelle entreprise sur Balan : « PISCINEO ».

Vendredi 14 avril, une commission « marché » aura lieu avec M. PROST.

Patrick BOUVIER informe que la 3CM mettra prochainement à disposition un radar pédagogique.

Véronique DOCK rappelle que le 22 avril aura lieu la prochaine commission communication avant la visite du golf pour parler notamment de l'éventuel changement de prestataire pour l'InfoBalan.

François FERRETTI félicite pour le travail réalisé au Vieux Moulin. Cependant des déchets ont déjà été déposés sur le site.

M. le Maire précise qu'il a demandé à la Communauté de Communes qu'une barrière soit installée à l'entrée du chemin d'accès au Vieux Moulin.

François FERRETTI demande s'il ne serait pas possible d'installer un barbecue sur le site ?

François signale un problème sur la serrure de la porte d'entrée de l'Espace Associatif, coté salle polyvalente.

François demande s'il serait possible d'être informé les élus des décisions prises hors conseil municipal ?

M. le Maire indique que des réunions de quartiers auront lieu pour la mi-mandat afin d'informer la population. Les élus seront conviés à ces réunions. Par ailleurs, des tentatives seront faites pour améliorer l'information des élus.

Jean-Michel HALET remercie pour l'idée de la visite du golf.

Jean-Michel rappelle qu'une importante manifestation d'athlétisme vient de se dérouler au stade pour les enfants. 70 à 80 enfants étaient présents sur toute la journée. De plus, l'association de secouriste de Balan avait été sollicitée pour cette manifestation.

Le marché de dimanche matin s'est bien déroulé malgré la pluie : plusieurs commerçants étaient présents.

Bernard MONNET donne des explications sur les travaux de sécurisation qui vont être réalisés rue du Chêne.

Virginie MARCHAL-SALVI signale la présence de chenilles processionnaires sur le parking de la gare de la Valbonne : ce parking est situé sur la commune de Béligneux.

Virginie demande si les abris-bus de la commune et notamment celui du camp de la Valbonne, vont être rénovés ?

Patrick BOUVIER indique que des devis avaient été demandés pour les renforcer avec des tôles, comme cela a été fait sur la commune de Béligneux, mais les prix sont très élevés.

Virginie signale un problème avec le bus scolaire qui stationne à la sortie de la rue de Bressolles tous les matins et rend très dangereux, voire impossible le tourne à gauche.

Des solutions seront étudiées pour résoudre ce problème.

Eliane MARTINS demande l'objet de la banderole apposée dans l'enceinte des écuries MONNET.

M. le Maire lui indique qu'il s'agit d'une association d'opposants à la création de l'aire de grand passage sur la Communauté de Communes. Une banderole par commune sera apposée.

La séance est levée à 22h00